

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNES D'ACQUIN-WESTBECOURT, AFFRINGUES, AIX-EN-ERGNY, ARQUES, BAYENGHEM-LES-SENINGHEM, BLENDÉCQUES, BLEQUIN, BOURTHES, ELNES, ERGNY, ESQUERDES, FAUQUEMBERGUES, HALLINES, LEDINGHEM, LONGUENESSE, LUMBRES, MERCK-SAINT-LIEVIN, NIELLES-LES-BLEQUIN, OUVÉ-WIRQUIN, REMILLY-WIRQUIN, RENTY, RUMILLY, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, SAINT-OMER, SENINGHEM, SETQUES, THIEMBRONNE, VAUDRINGHEM, VERCHOCQ, WAVRANS SUR L'AA, WICQUINGHEM et WIZERNES.

PROJET DE PLAN DE GESTION DE L'Aa ET DE SES AFFLUENTS

DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET, D'INSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE, D'INSTITUTION DE L'EXERCICE GRATUIT DU DROIT DE PÊCHE ET A LA PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS GROUPÉES D'ENTRETIEN RÉGULIER DES COURS D'EAU

PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 20 décembre 2017, une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet, l'institution de servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages, l'institution de l'exercice gratuit du droit de pêche et la présentation des opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau, présentée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa, aura lieu, pendant 32 jours consécutifs, du lundi 29 janvier au jeudi 1^{er} mars 2018 inclus.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes d'ACQUIN-WESTBECOURT, AFFRINGUES, AIX-EN-ERGNY, ARQUES, BAYENGHEM-LES-SENINGHEM, BLENDÉCQUES, BLEQUIN, BOURTHES, ELNES, ERGNY, ESQUERDES, FAUQUEMBERGUES, HALLINES, LEDINGHEM, LONGUENESSE, LUMBRES, MERCK-SAINT-LIEVIN, NIELLES-LES-BLEQUIN, OUVÉ-WIRQUIN, REMILLY-WIRQUIN, RENTY, RUMILLY, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, SAINT-OMER, SENINGHEM, SETQUES, THIEMBRONNE, VAUDRINGHEM, VERCHOCQ, WAVRANS SUR L'AA, WICQUINGHEM et WIZERNES.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Lumbres.

Une commission d'enquête composée de Monsieur Didier CHAPPE, proviseur de lycée à la retraite, président de la commission d'enquête, de Monsieur Bernard COUTON, technicien environnement retraité et Monsieur Patrick LAMIRAND, retraité de la gendarmerie nationale, est chargée de la conduite de cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairies des communes susvisées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit à Acquin-Westebecourt le mardi de 14h à 19h30 et le jeudi de 14h à 19h ; à Affringues le mardi de 18h30 à 19h30 et le vendredi de 11h à 12h ; à Aix-en-Ergny le mardi de 17h30 à 19h30 et le vendredi de 10h30 à 12h30 ; à Arques le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h ; à Bayenghem-Les-Seninghem les mardi et vendredi de 14h à 19h ; à Blendécques du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; à Bléquin les lundi et jeudi de 16h à 18h ; à Bourthes le lundi de 15h à 19h, le mercredi et vendredi de 15h à 18h et un samedi sur 2 de 9h à 12h ; à Elnes les mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30 ; à Ergny le lundi de 14h à 16h et le vendredi de 14h à 16h30 ; à Esquerdes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 11h45 ; à Fauquembergues les mardi jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le mercredi de 8h à 12h ; à Hallines les lundi mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, les mardi et vendredi de 8h à 12h ; à Ledinghem le lundi de 16h30 à 18h30 et le jeudi de 10h à 12h ; à Longuenesse les lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredi jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h ; à Lumbres du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h45, le vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h ; à Merck-Saint-Liévin les lundi mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30 ; à Nielles-Les-Bléquin du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h ; à Ouve-Wirquin le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 18h30 à 19h30 ; à Remilly-Wirquin le lundi de 14h à 18h et le jeudi de 16h à 18h ; à Renty le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 11h ; à Rumilly les mardi et mercredi de 15h à 19h et le jeudi de 17h30 à 19h ; à Saint-Martin-d'Hardinghem les mardi et vendredi de 15h30 à 18h30 ; à Saint-Omer le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les mardi mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h ; à Seninghem le lundi de 16h30 à 19h, le mardi de 15h à 17h et le jeudi de 16h30 à 19h ; à Setques le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 15h à 18h et les jeudi et vendredi de 17h à 19h ; à Thiembronne les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; à Vaudringhem le mardi de 15h30 à 19h et le vendredi de 15h à 18h ; à Verchocq le lundi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h ; à Wavrans-sur-l'Aa les lundi mardi jeudi et vendredi de 15h à 18h et les mercredi et samedi de 10h à 12h ; à Wicquinghem le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h et à Wizernes le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa (www.smageaa.fr/enquetes-publiques-en-cours) ou sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les intéressés pourront soit consigner leurs observations et propositions sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à la mairie de Lumbres (62380) au 2 place Jean Jaurès, soit les transmettre par mail au président de la commission d'enquête par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr rubrique publications / consultations du public / enquêtes publiques / eau en cliquant sur le bouton « réagir à cet article »).

Les observations et propositions électroniques réceptionnées par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions aux dates et lieux suivants :

- le lundi 29 janvier 2018 de 9h à 12h en mairie de Lumbres ;
- le lundi 29 janvier 2018 de 14h à 17h en mairie de Verchocq ;
- le jeudi 1^{er} février 2018 de 9h à 12h en mairie de Blendécques ;
- le lundi 5 février 2018 de 9h à 12h en mairie d'Esquerdes ;
- le mardi 6 février 2018 de 14h à 17h en mairie de Nielles-Les-Bléquin ;
- le mercredi 7 février 2018 de 9h à 12h en mairie de Fauquembergues ;
- le mercredi 14 février 2018 de 14h à 17h en mairie de Lumbres ;
- le jeudi 15 février 2018 de 9h à 12h en mairie de Verchocq ;
- le vendredi 16 février 2018 de 14h à 17h en mairie d'Esquerdes ;
- le lundi 19 février 2018 de 14h à 17h en mairie de Nielles-Les-Bléquin ;
- le mardi 20 février 2018 de 14h à 17h en mairie de Blendécques ;
- le mercredi 21 février 2018 de 15h à 18h en mairie de Bourthes ;
- le lundi 26 février 2018 de 15h à 18h en mairie de Bourthes ;
- le jeudi 1^{er} mars 2018 de 14h à 17h en mairie de Fauquembergues ;
- le jeudi 1^{er} mars 2018 de 14h à 17h en mairie de Lumbres.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa – 1559 rue Bernard Chochoy 62380 ESQUERDES – tél : 03 21 88 98 82.

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif à son déroulement et énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr).

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur les différents volets du projet.